

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

**Etaient Présents :** Pascal ETCHART, Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Pascal LHOTE, André BLANCHARD, Jacqueline ROBINET et Josette ROUGET

**Absents excusés :**

Le secrétaire de mairie remplaçant la secrétaire actuelle se présente au conseil, la secrétaire sur le départ explique que la remplaçante initialement prévue a quitté la mairie après trois mois et demi de tuilage et que l'urgence de la situation a conduit à la formation rapide du secrétaire de mairie remplaçant ainsi que le report d'un mois de la date de départ en retraite de la secrétaire actuelle.

### ❖ **Approbation du procès-verbal conseil municipal du 30/03/2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications

### ❖ **AMENAGEMENT DE SECURITE RUE D'ERVY (ROUTE DE FLOGNY)**

L'entreprise **SARL GCTP**, Les Près Bords LIGNY LE CHATEL pour la réalisation d'un aménagement de la Rue d'Ervy (Route de Flogny RD 8) en créant un **plateau sécuritaire en enrobé** à l'entrée de la commune pour un montant global de **18 130,03 € HT**.

COUT DE L'AMENAGEMENT DE SECURITE H.T.....**18 130,03 €**  
CONSEIL DEPARTEMENTAL **Amendes de Police** (30 % du H.T).....**5 439,01 €**  
COMMUNE **Fonds Propres**..... **12 691,02€**

### ❖ **AMENAGEMENT DE SECURITE RUE D'EN HAUT (ROUTE DE DYÉ)**

**SARL GCTP** : réalisation d'un aménagement de la Rue d'en Haut (Route de Dyé RD 51) en créant un **plateau sécuritaire en enrobé** à l'entrée de la commune pour un montant global de **14 182,26 € HT**.

COUT DE L'AMENAGEMENT DE SECURITE H.T. ....**14 182,26 €**  
CONSEIL DEPARTEMENTAL **Amendes de Police** (30 % du H.T)... **4 254,68 €**  
COMMUNE **Fonds Propres**.....**9 927,58 €**

Après discussion, il est décidé dans un premier temps de terminer l'aménagement de sécurité route de Villiers-Vineux, ce qui devrait être fait courant juillet.

Les aménagements route de Flogny et route de Dyé sont reportés.

Ils seront remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil (fin 2023) pour travaux courant 2024.

❖ **IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE SUR UNE PARTIE (11 m<sup>2</sup>) DE LA PARCELLE ZP 1 RUE DE MÉRÉ**

AUTORISE le SDEY à implanter les équipements nécessaires à l'alimentation électrique du site. Vu ses délibérations n° 2022-015 du 23 mai 2022 et n° 2022-018 du 11 juillet 2022, acceptant l'implantation par TDF d'un site radioélectrique sur une partie (160 m<sup>2</sup>) de la parcelle ZP 1 lieudit « Rue de Méré », propriété de la commune, située aux abords de la ligne TGV,

Le Conseil Municipal de Carisey,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le SDEY à implanter les équipements nécessaires à l'alimentation électrique du site.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes.

❖ **CESSION DE TERRAIN AB 391 Lieudit « LE VILLAGE »**

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,  
Après en avoir délibéré à huit voix pour et une voix contre

**DECIDE** la cession d'un terrain viabilisé cadastré **AB 391** lieudit « LE VILLAGE » six rue des Bois d'une contenance totale de 866 (huit cent soixante-six) m<sup>2</sup> au prix de 22 €uros le m<sup>2</sup> soit de 19 052 €uros (dix-neuf mille cinquante-deux euros).

A dater de la signature de l'acte de cession, les propriétaires doivent dans un délai de deux ans, réaliser une construction type habitation et demander le certificat de conformité pour ladite construction.

**DÉSIGNE** l'étude de Maître Aude COLOMBO Notaire à Flogny la Chapelle pour établir les actes à cet effet,

**DIT** que les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AVIS SUR LE PROJET SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON**

**Référence à la note de synthèse envoyée avec la convocation**

Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon par la Commission Locale de l'Eau.

**Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** définissant les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides ;

**Le règlement** définissant des priorités d'usage de la ressource en eau, des mesures nécessaires à la restauration et de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le SDEY à implanter les équipements nécessaires à l'alimentation électrique du site.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes.

❖ **VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR DOMANYS AVIS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers du souhait de l'Office Public de l'Habitat DOMANYS de vendre un pavillon vacant sis logement n° 2 au 6 rue de la Fortelle, figurant au cadastre sur la parcelle à diviser section ZN n° 157 d'une contenance de 4 a 48 ca pour un montant de 81 650 €.

Conformément aux articles L 443.12 et L 443.7 du code de la Construction et de l'Habitation, la Commune de Carisey doit donner son avis sur cette vente et son prix.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la vente par DOMANYS du logement susmentionné aux conditions proposées.

### ❖ **RENONCIATION D'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION**

Après discussion, deux conseillères sortent momentanément de la salle du Conseil, puisqu'elles sont concernées par ce dossier.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) enregistrée en mairie sous le n° 2023-001, reçue le 6 avril 2023, adressée par maître Laure BERTHELIN Notaire à Auxerre (Yonne), 22 Puits des Dames, en vue de la cession moyennant le prix de vente de 36 000 €uros (trente-six mille euros), d'une parcelle sise à Carisey, cadastrée section AB 44, Lieudit Le Village d'une superficie totale de 23 ares 29 centiares, appartenant à Madame BLONDE MASUREL Sandrine,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, soit 7 (sept),

**DECIDE** de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle concernée par cette vente.

Les éventuelles extensions de réseaux seront à la charge du futur propriétaire.

### ❖ **RÉMUNERATION HEURES COMPLÉMENTAIRES**

Le Maire précise aux membres présents qu'un agent, recruté à temps non complet, compte tenu de la nécessité du service et de son caractère exceptionnel fut amené, pour la période du 2 mai au 6 mai à effectuer des travaux complémentaires dans le cadre de sa formation.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

#### **DÉCIDE**

I. D'octroyer à compter du 1 juin 2023 des heures complémentaires à titre exceptionnel. Un état sera transmis au percepteur récapitulant le nombre d'heures effectuées (12 heures du 2 au 6 mai).

II. D'inscrire à chaque exercice les crédits nécessaires à la rémunération de ces indemnités au budget de la l'établissement.

III. Ces heures complémentaires sont compensées par la Poste.

### ❖ **CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANCAIS**

Monsieur le Maire expose que l'association du Souvenir Français est une association mémorielle reconnue d'utilité publique fondée en 1887, qui a pour objectif de sauvegarder les lieux du souvenir de la mémoire combattante Française (tombes, nécropoles, monuments et stèles), d'animer ces lieux (cérémonies) et de transmettre cette mémoire aux jeunes générations (expositions, rencontres et voyages scolaires sur les différents lieux des combats où le sang des soldats Français a coulé).

De ce fait favoriser l'adhésion des membres du conseil municipal en groupement affilié proportionnellement aux nombres de conseillers pour un montant annuel de 10€ par élu ce qui ferait un total de  $((11 \times 20 = 220 \text{ €}) / 2 = 110 \text{ €}) + 10 \text{ €} = 120 \text{ €}$  comprenant un abonnement à la revue trimestrielle.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association du Souvenir Français, selon conditions ci-dessus.

### ❖ FACTURATION DES TUILES DE L'EGLISE

Vu les travaux de restauration d'une partie de la toiture de l'Eglise,

Considérant que les tuiles existantes ont été remplacées par des tuiles neuves,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

**FIXE à 0.30 Euros** le prix de la tuile.

**DECIDE** de facturer les anciennes tuiles déposées par le couvreur aux personnes qui en ont fait la demande pour un montant global de 1 260 € soit 4 200 tuiles à 30 centimes :

**DEMANDE** au Maire de procéder au recouvrement des sommes correspondantes.

## AFFAIRES DIVERSES :

### Eau et assainissement

Un conseiller évoque la possibilité de passer la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de Saint-Florentin, à l'horizon 2025.

Le Premier Adjoint précise que cela demande réflexion, puisque la Communauté de Commune de Saint-Florentin n'a pas, semble t-il, la compétence « assainissement collectif ». Qui entretiendrait les réseaux collectifs, les pompes et le lagunage ?

Il est proposé de demander un complément d'information sur ce sujet.

### Plaque d'égout

Une conseillère informe le Conseil qu'une plaque d'égout située vers l'école semble mal calée, et fait du bruit au passage des véhicules.

Un joint caoutchouc type « chambre à air » pourrait être installé.

### Ravinements suite à l'orage

Il a été constaté différents ravinements rue de Vauchard, au dessus du cimetière et dans le chemin qui descend de la Maison de Retraite.

En ce qui concerne le chemin qui descend de la Maison de Retraite, le cantonnier pourrait intervenir.

Pour la rue de Vauchard et au dessus du cimetière, le Premier Adjoint contactera l'entreprise PETIT pour voir ce qui peut être fait, après fauchage.

### Prix d'une concession

Une conseillère demande quel est le prix d'une concession.

Personne ne pouvant apporter une réponse certaine, une recherche sera effectuée à ce sujet.

### Convention avec la piscine de Tonnerre

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la piscine de Tonnerre.

Cette convention permet un accès gratuit à la piscine de Tonnerre aux enfants de Carisey, âgés de 8 à 14 ans, du 8 juillet au 3 septembre inclus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Présence de rats dans le réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la présence de rats dans le réseau. Ce problème a été pris en charge par la Communauté de Communes.

### Rapport d'expertise de la boulangerie

Une conseillère demande où en est le rapport d'expertise de la boulangerie.

Monsieur le Maire répond que c'est en cours. Les travaux de remise à l'état initial (électricité, plomberie et isolation) vont être réalisés prochainement, payés par l'assurance.

La Deuxième Adjointe demande quand seront lancés les travaux de la boulangerie (toiture).

Monsieur le Maire répond qu'on attend le rapport complet de l'expertise de l'assurance.

### Fleurs

La Deuxième Adjointe demande ce que l'on fait cette année avec les fleurs.

Il est décidé dans l'immédiat de laisser en suspens les massifs et jardinières gourmandes en eau. Par contre, des fleurs pourraient être mises en place au lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

